



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 01 mars 2024

ORDRE PUBLIC

Interdiction du spectacle de Dieudonné par arrêté préfectoral

Dieudonné M'BALA M'BALA annonce une représentation de son spectacle « Sous bracelet : un spectacle hors du commun » ce 1^{er} mars 2024, à Montpellier, dans un lieu tenu secret.

Ce spectacle a été interdit par arrêté municipal du maire de Montpellier.

Dieudonné M'BALA M'BALA a fait l'objet de nombreuses condamnations pénales, dont certaines définitives pour des propos à caractère antisémite, qui incitent à la haine raciale et qui méconnaissent la dignité de la personne humaine.

Face au risque de troubles à l'ordre public et en l'absence de connaissance du lieu exact de la représentation, François-Xavier LAUCH préfet de l'Hérault a interdit la représentation de ce spectacle dans l'ensemble du département.

Pour rappel, les deux dernières représentations du spectacle « Sous bracelet : un spectacle hors du commun » du 7 octobre 2023 et du 27 janvier 2024 ont fait l'objet d'interdictions préfectorales.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2